

# APERÇU HISTORIQUE SUR LA SOCIÉTÉ AVES

par J. van ESBROECK (\*)

## 1973 : ANNÉE JUBILAIRE

Tout membre d'Aves qui a eu la curiosité de parcourir les textes de sa carte de membre aura appris notamment la date de la fondation d'Aves : 20-11-1953, par Joseph et Jacques Nagels, ainsi que la date de parution de ses statuts aux annexes du *Moniteur belge* : 21-11-1963.

Cette fin de l'année 1973 marque donc à la fois le vingtième anniversaire d'Aves en tant qu'association de fait, et le dixième anniversaire d'Aves comme association sans but lucratif, reconnue juridiquement comme personne morale. Ce double jubilé aura été célébré avec lustre en 1973 : journées Aves les 12 et 13 mai 1973 à Habay-la-Neuve, colloque international d'ornithologie les 6 et 7 octobre 1973 à Bruxelles, banquet jubilaire le 17 novembre 1973 à Wareme.

A ces diverses occasions, c'est surtout le dixième anniversaire d'Aves en tant qu'a.s.b.l. qui a été retenu et mis en exergue. En effet, l'année 1963 a manifestement marqué un tournant important dans l'organisation de la société. Grâce à un travail d'équipe, l'élaboration des statuts de l'a.s.b.l., la mise en place d'un conseil d'administration dynamique et responsable, Aves n'a pas cessé de s'étendre depuis lors sur toute la Belgique francophone. Diverses sections locales se sont créées les unes après les autres, une « niche culturelle » a été comblée en Wallonie. En dix ans de temps, Aves réalisait de façon incontestable les buts exprimés à l'article 3 des statuts : « L'association a pour objet de favoriser par tous les moyens l'étude et la conservation de la faune, spécialement de l'avifaune, dans les milieux naturels ou reconstitués. Elle veillera particulièrement à promouvoir l'observation sur le terrain, à faire connaître et à préserver de toute dégradation l'idéal originel de la protection de la nature et des oiseaux ».

## Les premiers temps

Mais déjà de 1953 à 1963, bien avant l'existence des statuts, les principes d'étude et de protection de l'avifaune étaient à l'honneur, l'observation sur le terrain était pratiquée de façon intensive chez Aves, alors limitée pratiquement

---

Reçu le 26 IX 1974.

(\*) Rue de la Cambre 16, 1200 Bruxelles.

AVES : 11 (1974) : 8-21.

à la région bruxelloise. Toute l'activité d'Aves émanait directement de son président-fondateur, Joseph Nagels, qui organisait avec soin et autorité excursions, voyages, causeries, dont il était lui-même le plus souvent le guide et le protagoniste. C'est à lui qu'est due la dénomination d'Aves, terme latin qui qualifie la classe des oiseaux en langage scientifique. C'est lui aussi qui a fixé l'emblème de la société : une Sterne naine, en plongée dans une première version, en vol sur place dans une version ultérieure, celle qui a été reprise en 1963 lors de la constitution en a.s.b.l. La Sterne naine symbolise en quelque sorte les oiseaux nicheurs en passe de disparaître dans notre pays (1).



Co-fondateur, avec son fils Jacques, de la société Aves en 1953, Joseph Nagels en est resté l'actif président jusqu'à sa mort, en 1962.

Dès le départ, Joseph Nagels voyait grand : il voulait une société d'étude et de protection de notre avifaune sur le plan national. Excellent bilingue, il rédigeait et expédiait ses nombreuses circulaires — au moins deux par mois — en deux versions différentes, néerlandaise et française. D'un naturel plutôt exclusif et autoritaire, il s'accommodait mal d'un travail en équipe : c'est là un des éléments parmi d'autres qui l'ont empêché d'atteindre de son vivant, malgré quelques essais sans lendemain, deux objectifs importants : la création de sections locales et la publication d'un périodique.

(1) Actuellement encore, un ou deux couples de Sterne naine essayent, bon an mal an, de mener à bien une nichée sur les plages surencombrées de la côte belge.

Ceux qui ont connu Joseph Nagels au cours de ses multiples excursions et voyages (1) se souviendront sans doute de son caractère jovial et sentimental, de sa science du « bird-watching », de son enthousiasme communicatif. Il est indubitablement à l'origine de vocations ornithologiques durables parmi les générations qui l'ont suivi. Ne l'oublions pas, l'accueil sur le terrain d'un public aussi large que possible est resté une tradition chez Aves. C'est là peut-être le principal élément qui fait son succès populaire grandissant et son unité, tant admirés par certains des meilleurs ornithologues étrangers.

Nous avons retrouvé parmi les archives de l'époque des textes de causeries, que Joseph Nagels préparait d'avance avec minutie. Nous citons ici le début d'une de ces causeries, qui montre à quel point il évoquait déjà des principes qui ont été développés et mis en pratique après lui : centrale ornithologique, méthodes de recensement, protection des espèces en danger, opération atlas se retrouvent en germe dans le texte qui suit :

« Le recensement des oiseaux nicheurs a pour but, d'une part d'obtenir un aperçu de leur présence et de leur dispersion, et d'autre part d'en dresser un inventaire. Les renseignements ainsi obtenus peuvent être utilisés à des fins diverses :

» 1° Connaître la richesse en oiseaux dans chaque contrée; si la population est en augmentation ou en diminution;

» 2° Contribuer à maintenir la population des espèces tendant à disparaître et aider ainsi à leur protection. Aux espèces en recul, une plus grande protection doit être accordée;

» 3° Epauler des démarches auprès du gouvernement pour la création éventuelle de réserves officielles dans des territoires où vivent des espèces rares ou en régression;

» 4° Servir la science sous divers aspects, notamment par l'interprétation des phénomènes biologiques.

» Quelle est maintenant la meilleure méthode à suivre pour inventorier les oiseaux nicheurs par le chant ? L'observateur parcourt tous les jours ou au moins tous les deux jours, en suivant une route bien déterminée, son territoire d'observation habituel, dont il veut inventorier les nicheurs au moyen de leur chant. Il note sur un croquis de carte les endroits et le nom des oiseaux qu'il entend chanter. Ceux qu'il entend chanter au même endroit, après une semaine, peuvent être considérés comme nicheurs à cet endroit. Dans le cas contraire, il s'agissait d'un oiseau de passage qui va nicher plus au nord. »

Le 4 juillet 1962, alors qu'il était en pleine activité, Joseph Nagels décédait inopinément à son domicile, âgé de 69 ans. Il était, et restera pour nous, le président-fondateur de la société d'études ornithologiques Aves (2).

---

(1) Parmi les membres actuels d'Aves, les plus anciens se repèrent par leur numéro d'immatriculation commençant par un 3 — allusion à 1963, an 1 de l'a.s.b.l. AVES.

(2) Voir aussi notice nécrologique : AVES, 1 (1964) : 25.

## La période intérimaire

Fin d'automne 1962 : je me rappellerai toujours la scène que voici. Il fait froid, le rigoureux hiver 62-63 s'annonce déjà. Avec quelques amis, je déambule sur la rive gauche de la Meuse liégeoise, quelque peu en amont de l'île de Chertal. Les oiseaux sont rares, mais nous repérons bientôt sur la rive opposée une poignée de gens engoncés dans leurs anoraks et porteurs comme nous de jumelles... Après quelques signes de loin, je pose la question, les mains en cornet devant la bouche : « Qui êtes-vous ? ». La réponse, tout juste perceptible, nous revient par dessus la largeur de la Meuse : « Aves-Liège ! ».

Un pont était jeté. Désormais, notre société comptait deux sections : Aves-Bruxelles, présidé par Jacques Nagels, fils de notre regretté fondateur, et Aves-Liège, présidé par Albert Demaret. Certes, je connaissais Albert Demaret depuis peu, et nous avons pu comparer nos idées sur l'ornithologie de terrain et la protection de l'avifaune. Mais c'est à ce moment, par dessus la Meuse, que s'est concrétisée la fusion entre l'Aves traditionnel de Bruxelles et le groupe liégeois, très actif déjà, et particulièrement centré sur l'étude et la protection — bien ardue à l'époque — des rapaces de l'Ardenne liégeoise.

Un bulletin paraît dès octobre 1962, ce que nous appelons le bulletin « première formule ». Cinq numéros se succéderont jusqu'en octobre 1963, se présentant sous forme stencillée, comme l'actuelle feuille de contact. Ils contiennent le programme et les comptes rendus des excursions. Citons les titres de quelques articles de fond :

- Voyage d'étude à Kampen et l'île de Texel, par J. van ESBROECK, n° 2, p. 2-13.
- Deux relais migratoires d'échassiers dans le pays de Termonde, par J. DE MAERSCHALK, n° 2, p. 22-25.
- Hivernage de 15 Outardes barbues aux environs immédiats de Bruxelles, par C. JOIRIS, n° 3, p. 3.
- Hiver 62-63 : observations ornithologiques en Meuse dinantaise, par G. BAUCHAU, n° 3, p. 4-7.
- Les Balbuzards pêcheurs du Loch Garten (Ecosse), par J. van ESBROECK, n° 4, p. 1-8.
- Les oiseaux d'eau de la Meuse liégeoise en période hivernale 1962-1963, par A. DEMARET et J.C. RUWET, n° 5-6, p. 2-9.
- Au hasard des routes de France, par J. van ESBROECK, n° 5-6, p. 9-19.
- Nidification de la Linotte mélodieuse, par C. JOIRIS, n° 5-6, p. 19-20.
- A propos de jeunes Gobemouches trouvés morts au nid : mouches à larves hématophages parasites d'oiseaux, par J. de BONHOMME et A. COLLART, n° 5-6, p. 20-22.

L'année 1963 verra également deux réunions de travail à Bruxelles, en vue de préparer la constitution d'Aves en a.s.b.l. : celles du 20 juillet, avec 24 participants, et du 28 septembre, avec 15 participants. Les statuts, rédigés principalement par Albert Demaret, sont discutés et amendés lors de cette dernière

réunion. Enfin, assemblée constituante, le 26 octobre 1963, par devant Maître Georges Misson, notaire à Sclessin-Ougrée. Les membres fondateurs, signataires des statuts, sont : Guy Bauchau, Albert Demaret, Pierre Devillers, Jean Doucet, Jacques Nagels, Paul van de Woestijne, Jacques van Esbroeck et, par procuration, Robert Dascotte. Sans entrer dans le détail des statuts (1), nous en évoquons certains articles importants à propos du développement des divers organes d'Aves dont il sera question ci-après.

## Les membres

Les membres cotisants forment la base de la société. Selon l'article 7 des statuts : « L'admission comme membre adhérent suppose le paiement de la cotisation. Elle donne droit à la réception du bulletin et de diverses publications, ainsi qu'à la participation aux activités publiques du groupement... ». Le montant annuel de la cotisation de membre adhérent était de 150 F de 1963 à 1970, de 200 F depuis 1970. Il existe, de plus, deux catégories de membres adhérents ayant un statut particulier : le « membre étudiant », pour qui la cotisation est réduite de moitié tout en ayant les mêmes droits que les adhérents proprement dits, et le « membre familial », ne versant que 50 F de cotisation annuelle : il habite à la même adresse qu'un membre adhérent et ne reçoit pas séparément les publications. Le titre de « membre protecteur » est subordonné à une cotisation d'au moins 1.000 F.

De 1963 à 1973, le nombre de membres cotisants a progressé comme suit, d'année en année : 200, 300, 400, 687, 886, 1.146, 1.405, 1.694, 1.870, 1.881, 1.970.

Nous donnons, ci-dessous, trois tableaux statistiques sur l'évolution et la répartition des membres selon divers critères, pour les années 1967 à 1972. Dans chaque colonne, les nombres indiqués se rapportent aux membres ayant effectivement cotisé pour l'année figurant en tête de la colonne. Pour le tableau 2, l'ancienneté s'exprime par l'année (colonne de gauche) où les membres ont cotisé pour la première fois.

Tableau 1. — Répartition des membres par catégorie.

	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Protecteur	9	15	14	19	20	20
Adhérent	643	797	981	1.146	1.229	1.221
Etudiant	113	174	214	284	361	395
Familial	121	160	196	245	260	245
Total	886	1.146	1.405	1.694	1.870	1.881

(1) Voir annexe en fin de numéro.

Tableau 2. — Répartition des membres par ancienneté.

	1967	1968	1969	1970	1971	1972
1963	161	155	151	137	135	124
1964	158	141	134	128	121	102
1965	91	83	77	75	67	69
1966	199	170	141	128	113	103
1967	277	221	188	174	151	130
1968		376	324	263	231	191
1969			390	311	266	219
1970				478	372	287
1971					414	282
1972						374
Total	886	1.146	1.405	1.694	1.870	1.881

Tableau 3. — Répartition géographique des membres.

	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Brabant	363	447	553	664	814	841
Liège	228	320	369	427	429	416
Hainaut	110	153	190	236	246	247
Namur	65	76	89	117	124	121
Luxembourg	38	51	80	97	94	93
Prov. flamandes	50	61	67	80	88	81
Etranger	32	38	57	73	75	82
Total	886	1.146	1.405	1.694	1.870	1.881

Le tableau 2 est particulièrement intéressant, car il met en évidence le freinage relatif de la progression depuis 1970 (Année internationale de la Conservation de la Nature), surtout lorsqu'on considère les chiffres des nouveaux membres (dernier chiffre de chaque colonne, avant le total). On constate aussi, chose normale, l'infidélité relative des membres récents, et la stabilité des anciens : la faible décroissance des membres datant de 1963 est éloquent !

La statistique n'a pas été faite pour 1973. Le nombre total des cotisants est de 1.970, indiquant une sérieuse relance de la progression.

## **L'Assemblée générale, les membres effectifs**

Toute société constituée doit, selon la loi, tenir au moins une fois par an une assemblée générale, à laquelle sont convoqués les membres effectifs (dits aussi membres associés). L'assemblée générale statutaire a lieu au mois de mars (article 24).

Un membre cotisant n'est pas nécessairement et automatiquement un membre effectif. Selon l'article 8 des statuts d'Aves, la qualité de membre effectif est soumise à l'agrément du conseil d'administration suite à une demande écrite du candidat. Citons ici l'article 10 : « Le membre effectif tend à représenter en ornithologie le naturaliste de terrain moderne : ce dernier délaisse les collections inutiles ou personnelles et ne s'emploie à aucune activité cynégétique au sens strict. Les demandes d'admission seront examinées spécialement en fonction de ces critères ». Sont automatiquement démissionnaires : les membres effectifs dont la cotisation n'a pas été perçue au moment de l'assemblée générale statutaire (selon l'article 9), et ceux qui n'ont pas été présents à trois assemblées générales consécutives (selon l'article 8 complété par l'Assemblée générale du 7 mars 1971).

Tout membre cotisant peut à tout moment demander au secrétariat général un exemplaire des statuts d'Aves, et poser ensuite, par écrit, sa candidature de membre effectif.

Les premiers membres effectifs étaient les huit membres constituants (selon l'article 6) cités plus haut. D'autres ont été agréés par après, ce qui a porté à trente-cinq le nombre des membres effectifs convoqués à la première Assemblée Générale statutaire, en mars 1964. Le tableau ci-après donne les principales coordonnées des assemblées qui se sont succédées, année par année, de 1964 à 1973.

L'Assemblée Générale est le pouvoir souverain de l'association, ainsi que l'a voulu la loi. Elle décide notamment de la nomination et de la révocation des administrateurs; tout refus de candidature de membre effectif par le Conseil d'Administration doit être exposé à l'assemblée suivante (selon l'article 8 des statuts).

Les décisions de l'Assemblée Générale portent sur un ordre du jour qui contient typiquement : approbation des rapports du secrétaire et du trésorier, nomination d'administrateurs et, le cas échéant, modifications aux statuts. Des points particuliers sont également portés à l'ordre du jour sur demande. Les statuts prévoient d'ailleurs (article 25) que « toute proposition signée d'un dixième des membres effectifs et introduite auprès du président ou du secrétaire du Conseil d'Administration, au moins un mois avant l'assemblée générale, devra être portée à l'ordre du jour ».

Tableau 4. — *Assemblées Générales statutaires de 1964 à 1973.*

N°	Date	Lieu	Nombre membres effectifs			
			Total	Présents	Présents et mandats ( <sup>1</sup> )	% voix valables ( <sup>2</sup> )
1	21-3-64	Local U.I.Lv. BRUXELLES	35	22	23	65,7
2	27-3-65	Local U.I.Lv. BRUXELLES	40	20	21	52,5
3	27-3-66	Inst. Roy. Sc. Natur. BRUXELLES	42	27	27	64,3
4	19-3-67	Inst. Zoologie Univ. LIEGE	53	37	37	69,8
5	23-3-68	Domaine provincial OPHEYLISSEM	56	35	37	66,1
6	22-3-69	Inst. Roy. Sc. Natur. BRUXELLES	60	27	33	55,0
7	22-3-70	Faculté agronomique GEMBLOUX	60	31	46	76,7
8	7-3-71	Inst. Zoologie Univ. LIEGE	54	25	39	72,2
9	12-3-72	Salle Centrélec TOURNAI	70	37	49	70,0
10	4-3-73	Collège St-François MARCHE-en-FAMENNE	65	39	56	86,1

Dans la pratique, les assemblées sont l'occasion de larges discussions à propos de l'un ou l'autre point du rapport du secrétaire ou du trésorier. Même en l'absence de décision formelle, l'administration courante de la société tient compte des tendances accusées ou des vœux émis lors de telles discussions.

(<sup>1</sup>) Il s'agit du nombre des voix valables lors des votes de l'assemblée. L'article 27 précise que « chaque associé ayant la qualité de membre effectif a le droit d'assister ou de participer à l'assemblée, soit en personne, soit par l'intermédiaire de tout mandataire de son choix ayant même qualité de membre effectif, nul mandataire ne pouvant toutefois disposer de plus d'un mandat ».

Il s'agit du pourcentage des voix valables par rapport au total des membres effectifs existant au moment de l'assemblée (voir les deux colonnes précédentes).

(<sup>2</sup>) Ce pourcentage est important, car la loi impose que les deux tiers (ou 66,7 %) des membres soient présents ou représentés pour certaines décisions importantes, notamment les changements aux statuts. Effectivement, des modifications ont été apportées aux statuts d'Aves par les assemblées de 1967, 1971 et 1973.





Photo : P. van Groenendaël et W. Suetens.  
Les effectifs nicheurs du Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) sont localisés dans quelques biotopes favorables en Belgique.  
Aves, 7 (1970) : pl. II.

## Le Conseil d'Administration

Les statuts prévoient un maximum de douze administrateurs; chacun de ceux-ci est automatiquement démissionnaire après trois ans de mandat, mais rééligible par l'Assemblée Générale (selon l'article 17). Depuis 1963, ils ont été toujours au nombre de dix ou onze. Voici la composition du Conseil d'Administration en fin de 1973 (1) : Paul Dachy, Jean-Louis Dambiermont, Jules Fouarge, Jean-François Gendebien, Claude Joiris, André Rappe, Paul Simon, Jacques Tahon, Jean Tricot, Jacques van Esbroeck, Alain Verbruggen. Les anciens administrateurs, ayant donné leur démission à l'une ou l'autre époque depuis 1963, sont : Guy Bauchau, Albert Demaret, Pierre Devillers, Jacques Nagels, René Paquot, Paul van de Woestijne.

C'est le Conseil d'Administration lui-même qui se choisit un président, un secrétaire et un trésorier (selon l'article 18). Le président est également le président de la société Aves.

Depuis 1963, les présidents ont été successivement : Jacques Nagels, de 1963 à 1967; Paul Dachy, de 1967 à 1973; André Rappe, depuis 1973.

Le secrétariat, dit aussi secrétariat général, est assuré depuis 1963 par Jacques van Esbroeck (2). Deux trésoriers se sont succédés au cours de la même période : Paul van de Woestijne, de 1963 à 1971; Alain Verbruggen, depuis 1971.

Dans les dossiers du secrétariat, nous retrouvons les convocations et les comptes rendus de septante réunions du Conseil d'Administration, la première le 23 novembre 1963, la septantième le 26 octobre 1973. C'est dire qu'il est tenu en moyenne sept conseils par an, auxquels sont toujours présents la majorité des administrateurs. Ces réunions ont lieu en général au domicile de l'un ou l'autre administrateur; c'est là que sont élaborées certaines lignes d'action, lancés de nouveaux projets, discutés les détails de l'administration courante, définies les tâches de chacun. L'unité d'action reconnue dans toutes les démarches d'Aves est une conséquence de ces délibérations parfois longues et fouillées, mais toujours menées dans un esprit de parfaite camaraderie.

## Les sections

Les structures légales de la société décrites ci-dessus ne constituent, en fait, qu'un squelette : la vie véritable se déroule au sein des diverses sections régionales. Il suffit pour s'en rendre compte de consulter la composition des comités de section, publiée régulièrement dans le Bulletin et dans la Feuille de Contact. On retrouve dans chacune : président, secrétaire, trésorier, délégué aux excursions, délégué aux films, représentant C.O.A., etc. Nous reprenons ci-après, les sections une à une, telles qu'elles existent à fin 1973, en donnant pour chacune d'elles un court aperçu de son caractère propre.

(1) Lors de l'assemblée du 24-3-74, un administrateur a démissionné (Paul Simon), tandis que deux nouveaux administrateurs ont été élus (Pierre Devillers et Christian Mois).

(2) Suite à sa démission, Jacques van Esbroeck a été remplacé en avril 1974 par Jean-Louis Dambiermont comme secrétaire général de la société.

*Aves-Bruxelles* : la première et la plus importante des sections, puisqu'elle regroupe à peu près la moitié des membres d'Aves. C'est la section par excellence, qui envisage sans trop d'appréhension les excursions en autocar ou les séances de films ornithologiques. Le succès est pratiquement assuré d'avance, étant donné le nombre de personnes touchées.

*Aves-Liège-Verviers* : les sections de Liège et de Bruxelles ont collaboré en 1963 pour former l'a.s.b.l. Aves. Là aussi, l'aspect d'initiation à l'ornithologie (excursions et séances) prend une place importante. Cependant, un trait dominant est certainement la recherche ornithologique sur le terrain. Soit que la diversité des biotopes liégeois s'y prête, soit que dès l'origine une équipe d'excellents ornithologues ait été à la base de la section, le fait est qu'Aves-Liège a produit un maximum d'études originales sur l'avifaune. C'est en 1972, après quelques années d'existence propre, que la section de Verviers s'est réunie à celle de Liège.

*Aves-Ostkantone* : Créée en 1968, la section des Cantons de l'Est a démarré en avril 1969 en collaboration avec la nouvelle section de Verviers. Cette section a ceci de particulier qu'elle possède ses propres affiliés, recevant uniquement la « Kontaktblatt Aves-Ostkantone » rédigée en langue allemande.

Outre une partie proprement ornithologique, une quantité d'informations d'actualité sur la protection de la nature en Belgique et dans le monde, en rendent la lecture très attrayante et intéressante (1). Cette section attire l'attention par un dynamisme remarquable dans le domaine de l'éducation, par l'organisation de séances dans les écoles et les salles de villages. Notons que ce type de propagande éducative est pratiqué également à la section Liège-Verviers.

*Aves-Luxembourg* : Nous nous souviendrons toujours de la séance de lancement de cette section, un soir du début 1967 à Arlon, avec la projection de deux très beaux films du limbourgeois Martin Loenders. Voilà une section qui a pour elle la jeunesse et l'enthousiasme ! Avec comme inconvénient un certain manque de continuité : à 18 ou 24 ans, on termine des études, on en entend d'autres, on fait son service militaire, on s'établit... Malgré un effectif assez restreint, la section est plus vivante que jamais. Les sujets d'études de terrain ne manquent pas, et sont attaqués avec vigueur : le Pic mar, les Busards, la Pie-grièche écorcheur, la Cigogne de Hachy... C'est aussi la seule section à publier chaque année un fascicule, Aves-Lux.

*Aves-Namur* : Malgré son ancienneté (création en 1964), le nombre des membres de cette section est toujours resté relativement bas. Mais ne nous y trompons pas, tout le monde connaît l'adage : « Aves-Namur, c'est plus sûr ! ».

L'activité débordante et souvent originale de la section est due sans doute à la réunion de personnalités très diverses et marquées dans son comité. Aves-Namur publiait déjà en 1964-1965 une Feuille de Contact, dont la formule

---

(1) Nous conseillons vivement à ceux qui lisent l'allemand de s'abonner à AVES-Ostkantone : le prix est de 75 F par an pour quatre fascicules, à verser au C.C.P. 000-0760306-20 d'AVES-Ostkantone à 4890 Malmédy.

a été étendue par la suite à toute la société. Les voyages à l'étranger, les excursions à caractère plus général (botanique, géologie) ou plus scientifique (parcours de transects par équipes), la gestion de réserves naturelles (îles de la Meuse) sont autant de faits à l'actif de cette section.

*Aves-Charleroi* : Commencée en 1969, cette section organise chaque année le traditionnel « Camp ornithologique de Pâques » (auparavant, Liège-Chertal 1967 et Bruxelles-Opheyllissem 1968) qui a une excellente réputation chez les jeunes d'Aves.

*Aves-Mons-Tournai* : Initialement Aves-Hainaut, puis Aves-Tournai depuis l'apparition de la section de Charleroi, enfin Aves-Mons-Tournai depuis 1972. On y trouve une équipe d'ornithologues de terrain de première force, qui avait fait ses preuves bien avant 1963 ! Dans une partie de ses activités, la section collabore étroitement avec le Groupe Ornithologique du Nord (ayant son siège à Lille).

## **Les services**

Sauf lors de l'énumération des administrateurs d'Aves, nous avons évité de nommer tous ceux qui se dévouent à tous les niveaux, de peur d'en oublier ! Les services Films, Excursions, Librairie, Feuille de Contact, Education, Administration : autant de tâches qui demandent un travail soutenu tout au long de l'année.

Dépendant plus directement du Conseil d'Administration, nous avons le Comité de Rédaction du bulletin (C.R.) et la Centrale Ornithologique Aves (C.O.A.). Celle-ci s'est constituée en Bureau (le B.C.O.A.) depuis 1969, Bureau qui se réunit tous les deux mois et où chaque section envoie son délégué.

Il vaut la peine de noter la structure « croisée » d'une telle organisation : si chaque section possède un délégué pour la C.O.A., pour les films, pour les excursions, pour la librairie (quatre sections ont un dépôt permanent), etc., il existe également un responsable général pour chacune de ces branches d'activité qui en assure la coordination. Une des manifestations les plus apparentes d'une telle structure est de voir paraître, tous les deux mois dans la Feuille de Contact, un programme général parfaitement coordonné de toutes les excursions et séances des sections, dont peuvent profiter tous les membres d'Aves sans exception.

## **Les relations extérieures**

Il est impossible de citer ici toutes les actions d'Aves menées en collaboration étroite avec d'autres sociétés et organismes. Relevons à titre d'exemple : stand de 500 m<sup>2</sup> sur « Les Pesticides et la Protection de la Nature » (Floralies liégeoises, août 1968), la constitution de la Réserve de Gaume (les Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique), la propagande pour la Protection du lac Nakuru, en Afrique de l'Est (World Wildlife Fund Belgium), les diverses pétitions diffusées, surtout pour l'Entente Nationale pour la Protection

de la Nature, les recherches et analyses sur les œufs contaminés par des pesticides (avec divers organismes universitaires), la mise sur pied d'une séance de gala pour clôturer l'année 1970, le 19 décembre 1970, pour l'E.N.P.N. Enfin, la collaboration récente avec l'Institut royal des Sciences Naturelles de Belgique pour l'opération atlas des oiseaux nicheurs.

En 1970, année internationale de la conservation de la nature, Aves s'était particulièrement occupé de questions de protection (la lecture du bulletin et des feuilles de contact de l'époque en témoigne !). Par la suite, c'est le Fonds de Sauvegarde de la Nature qui a repris la plus grande partie de l'aspect « protection » de notre activité, avec notamment la publication de la revue *L'Homme et la Nature*. N'est-ce pas d'ailleurs d'une réunion des membres actifs d'Aves, le 28 septembre 1969, à Namur, qu'est né le Fonds de Sauvegarde ?

D'un point de vue purement ornithologique, citons les contributions à notre bulletin de membres correspondants étrangers, la mise sur pied du Symposium de Gembloux, les 29 et 30 mars 1969, et du Colloque ornithologique de Bruxelles, les 6 et 7 octobre 1973, où participaient de nombreux ornithologues étrangers, français en particulier; et inversement, la forte participation avésienne et les communications présentées aux colloques ornithologiques organisés deux fois par an en divers points de la France et de la Suisse Romande. Le bulletin Aves est échangé avec plus de cent revues, dont quatre-vingts étrangères, et constitue l'essentiel de la bibliothèque Aves.

## **Ornithologie de terrain et protection de la nature**

Observer, connaître, étudier les différentes espèces d'oiseaux vivant dans leur milieu naturel, tel est l'objectif primaire du « birdwatcher », de l'ornithologue de terrain d'Aves comme d'ailleurs. C'est une manière d'approcher la Nature et de l'admirer, c'est à la fois un art et un sport passionnant.

Très vite cependant, l'ornithologue s'aperçoit que l'oiseau n'est qu'un des nombreux éléments participant à l'équilibre biologique du monde vivant qui nous entoure; très vite aussi il arrive à sonder l'impact effrayant des activités humaines actuelles sur ces équilibres délicats. Une étude honnête et responsable de la Nature entraîne fatalement à un désir farouche de la défendre et la protéger, et débouche sur la lutte contre les pollutions, contre les destructions de biotopes et la banalisation générale de nos campagnes, et finalement sur la sauvegarde de l'humanité elle-même.

Un tel programme, Aves ne peut le soutenir seul. De multiples contacts et actions concertées avec d'autres organismes sont nécessaires. Il n'en reste pas moins que par ses multiples excursions guidées et autres actions éducatives, Aves veut faire prendre au plus grand nombre possible, aux jeunes surtout, la démarche de l'esprit qui va de la connaissance de l'oiseau à la lutte pour la protection de la Nature.



Photo : J. Tricot et J. Doucet.

La présence de la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*) dans l'Est de la Belgique a soulevé beaucoup d'intérêt, après la découverte d'une nichée en 1935. *Aves*, 5 (1968) : pl. XII.